

Alain Viala**De Scudéry à Courtilz de Sandras : les nouvelles historiques et galantes**

Article. Source : XVIIe siècle

Alain Viala, "De Scudéry à Courtilz de Sandras : les nouvelles historiques et galantes", dans Dix-septième siècle, année 2002, volume 2, numéro 215, pp. 287-295.**Extrait de l'article**

Il est usuel de considérer que le premier roman moderne est *La Princesse de Clèves*. Or celle-ci n'était pas en son temps désignée comme un roman, mais comme une « nouvelle galante ». Je me propose donc aujourd'hui d'explorer ce qu'étaient ce genre de la « nouvelle galante » et sa place dans l'histoire du genre romanesque. Pour cela, j'ai entrepris de lire « autour de *La Princesse de Clèves* » un certain nombre de ces récits. Le corpus est immense et excède les possibilités d'une communication – il excède aussi, je crois bien, les possibilités d'un seul lecteur. Il me fallait donc en prélever un échantillon. Il se trouve que, dans ces lectures de vagabondage, un détail s'est imposé à mon attention. Il y a eu, avant et après *La Princesse de Clèves*, des récits qui lui ressemblent et en particulier l'un de ses protagonistes, le duc de Nemours, correspond à des personnages qui jouent un rôle important dans d'autres de ces nouvelles galantes. Dès lors, un corpus se dessinait, qui répondrait de deux façons à la fois au sujet qui nous réunit : d'une part, l'« invention » peut s'entendre comme la façon dont les œuvres sont créées par imitation les unes des autres ; d'autre part, le duc de Nemours étant un personnage historique, elle peut s'entendre comme la façon dont le réel est transposé dans la fiction. Si l'on ajoute l'interrogation que j'ai dite sur le rôle de *La Princesse de Clèves* dans l'apparition des modèles romanesques modernes, cela fait même trois façons d'entendre le mot « invention ». Pour pouvoir entrer un peu dans le détail de l'analyse, mon corpus ne comprendra cependant que peu de textes. Trois textes principalement : *La Princesse de Clèves* elle-même, une nouvelle de Madeleine de Scudéry, intitulée *Célinte*, qui date de 1661, une nouvelle de Courtilz de Sandras qui s'intitule *Les Apparences trompeuses ou les amours du duc de Nemours et de la marquise de Poyanne*, et qui a été publiée, posthume, en 1715. Comme les trois mousquetaires – on verra pourquoi je les évoque – allaient par quatre, mes trois romans seront quatre eux aussi : il s'y ajoutera en effet un autre récit de Mlle de Scudéry, *La Promenade de Versailles*, qui date de 1669. Voilà donc le (tout) petit canton de la création romanesque de l'âge classique que j'entreprends de parcourir ici.

Mais le « roman », on le sait, est un genre mal défini à l'âge classique ; si mal défini que le P. Jacob, dans ses *Bibliographiae* se demandait s'il fallait le ranger sous la catégorie « histoire » ou sous la catégorie « poésie ». C'est aussi un genre sujet à débats et polémiques, telles que celle qui opposa Boileau, qui le condamne dans son *Art poétique*, et Desmarets de Saint-Sorlin, qui au contraire le soutient. Comme ce genre est infiniment plastique, s'attacher à le considérer selon des « lois », en un temps où justement il n'en avait pas, ou si peu, serait vain. Aussi je crois plus utile de le regarder du point de vue de ce que j'appellerai ses « régimes » d'écriture. J'entends par là le mode dominant de relation qu'il propose au lecteur ; c'est-à-dire, en d'autres termes, ce qu'on peut discerner du projet de l'auteur. M'inspirant de l'ouvrage récent de Jacques Rancière, *Le Partage du sensible*, je distinguerai ainsi, pour l'époque qui nous intéresse, un régime qui se caractérise par la prépondérance de l'axiologique, ce que Rancière appelle le mode *éthique* ; c'est-à-dire une écriture où la fiction porte un message d'ordre moral qui en constituerait la finalité dernière, au moins avouée. On peut désigner le régime d'écriture correspondant comme un

régime « prescriptif ». C'est, pour recourir à deux exemples célèbres, celui du *Télémaque* de Fénelon, ou encore celui que revendique sur le mode ironique la Préface de l'éditeur dans *Les Liaisons dangereuses*. Un autre régime se caractérise comme dominé par la représentation donnée pour elle-même. Il confère la place essentielle au figuratif ; dans la classification de Rancière, il correspond au mode qu'il appelle *poétique*. On peut caractériser ce régime comme « descriptif ». Mon hypothèse sera que les rôles respectifs de ces deux régimes d'écriture sont en situation mouvante à ce moment de l'histoire, et que leur évolution a une signification importante dans l'invention du roman. J'entends : dans l'invention des modèles du roman moderne (si la chose est pertinente) mais aussi dans les modalités mêmes de l'*inventio* romanesque. Je termine là ce protocole notionnel déjà trop long, mais non sans avoir rendu hommage à des travaux, encore en partie inédits, de Michèle Rosellini sur les modalités de la lecture, qui m'ont donné sinon les concepts du moins l'idée de tenter de définir ces concepts.

[Lire la suite \(Cairn\)](#)